



Conseil d'administration

326^e session, Genève, 10-24 mars 2016

GB.326/INS/INF/1

Section institutionnelle

INS

POUR INFORMATION

Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations

(Genève, 18 novembre-5 décembre 2015)

1. La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations a tenu sa 86^e session à Genève du 18 novembre au 5 décembre 2015. Elle a adopté un rapport qui, conformément à la pratique habituelle, est imprimé sous la forme d'un document de la Conférence¹ et soumis au Conseil d'administration à sa présente session. Comme les années précédentes, le rapport de la commission a été publié en deux volumes pour des raisons de commodité.
2. Aux termes de son mandat, la commission était chargée de l'examen:
 - a) des rapports des gouvernements sur l'application des conventions qu'ils ont ratifiées (art. 22 et 35 de la Constitution);
 - b) des informations fournies par les gouvernements sur la soumission de conventions et recommandations et protocoles aux autorités compétentes (art. 19 de la Constitution); et
 - c) des rapports des gouvernements sur la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la recommandation (n° 86) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, et la recommandation (n° 151) sur les travailleurs migrants, 1975, comme décidé par le Conseil d'administration (art. 19 de la Constitution).
3. L'attention du Conseil d'administration est attirée en particulier sur l'étude d'ensemble intitulée «Promouvoir une migration équitable», qui constitue le volume B du rapport de la commission et se fonde sur les rapports présentés au titre des articles 19 et 22 de la Constitution.
4. Le Conseil d'administration est invité à prendre note du rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations.

Genève, le 2 février 2016

¹ BIT: *Rapport de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations*, Rapport III (Partie 1, vol. A et B), Conférence internationale du Travail, 105^e session, Genève, 2016.